

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1866-1867.

(16 octobre 1866.)

RAPPORT DU PRO-RECTEUR

M. A. SPRING.

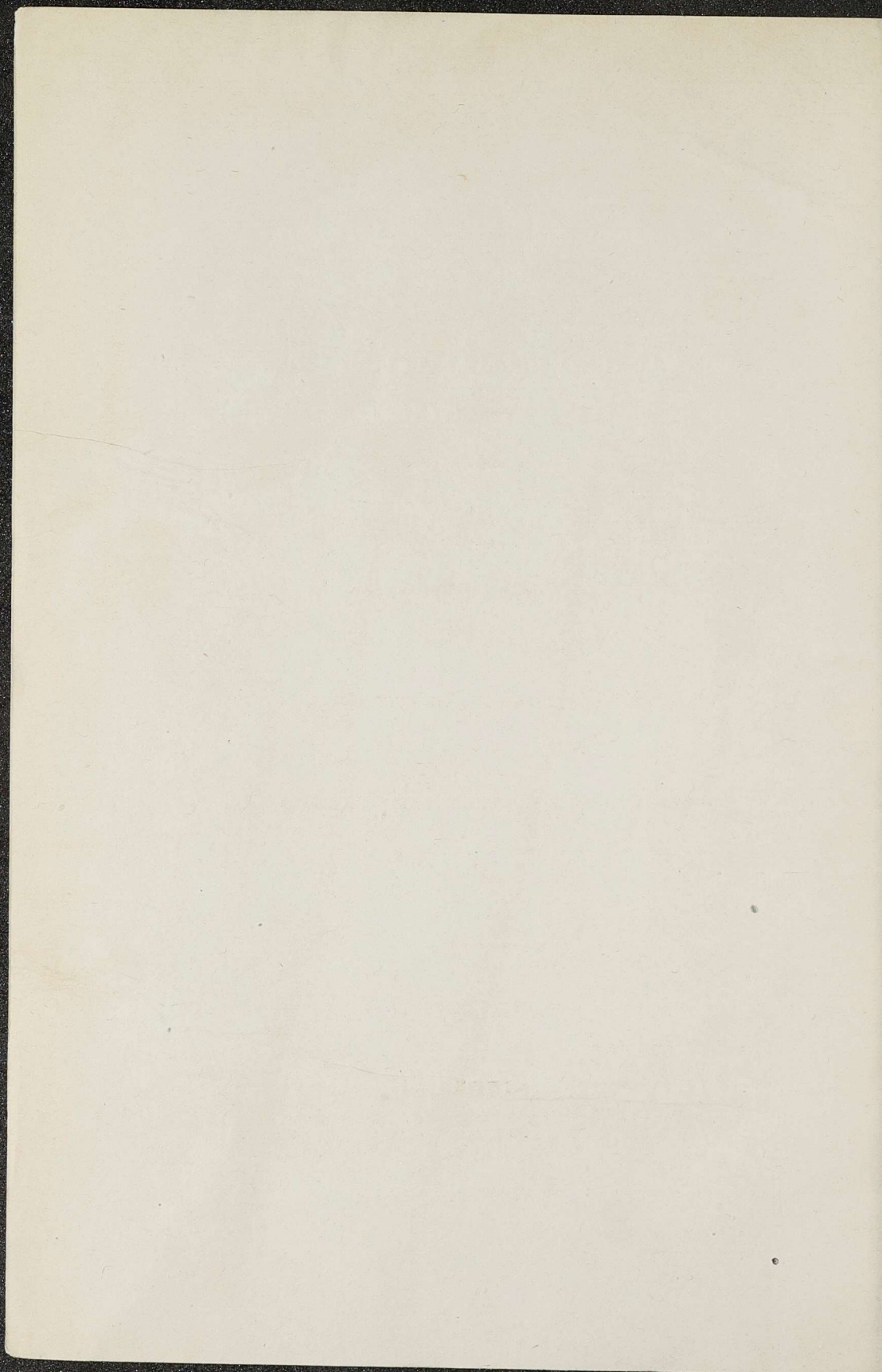
PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

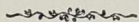
LIÉGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1866



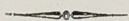
UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1866-1867.

(16 octobre 1866.)



RAPPORT DU PRO-RECTEUR

M. A. SPRING.



PROGRAMME DES COURS.



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE



1866

UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

REPORT

REPORT OF PRO-RECTOR

M. A. BRUNO

PRESENTED TO THE BOARD OF TRUSTEES

AT THE MEETING HELD AT CHICAGO

1901

PRINTED BY A. DEWEY, CHICAGO

100

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1865-1866.

MESSIEURS,

L'honorable recteur de l'Université se trouvant empêché par une maladie dont la marche nous permet cependant d'espérer encore une issue heureuse (1), j'ai le devoir de procéder, à sa place, à la réouverture solennelle des cours.

Vous n'attendez pas de moi le discours d'usage; les circonstances me conseillent de me borner à l'exposé de la situation pendant l'année académique précédente.

POPULATION.

Le nombre des inscriptions générales a été de 786. Il se répartit ainsi qu'il suit entre les quatre facultés et l'École des arts et manufactures et des mines :

| | | |
|-------------------------|------------------------------|-----|
| Faculté de philosophie, | 74 élèves, dont 51 nouveaux. | |
| » de droit, | 465 | 30 |
| » de sciences, | 69 | 42 |
| » de médecine, | 410 | 12 |
| Écoles spéciales, | 368 | 75 |
| Totaux, | 786 | 210 |

Comparés à ceux de l'exercice précédent, ces chiffres démontrent une augmentation de 14 élèves pour les Facultés, et une diminution de 33 pour les Écoles spéciales. S'il fallait rechercher les causes de cette diminution, on les trouverait

(1) Cet espoir a été déçu. L'honorable M. François Kupfferschlaeger a succombé le 19 octobre, à 10 heures du matin.

naturellement d'abord dans l'encombrement des carrières industrielles, puis dans la multiplication d'écoles similaires à l'étranger et dans le pays, enfin dans la sévérité croissante qui, au grand avantage des études et de la réputation de nos écoles, préside aux examens d'admission. Plus que tout autre, l'enseignement donné aux frais de l'État doit préférer la *qualité* des élèves à la *quantité*.

Des 786 élèves inscrits, 705 appartenaient à la Belgique et se répartissaient entre ses diverses provinces dans les proportions suivantes :

| | |
|-----------------------------|------------|
| Province de Liège | 361 |
| » Hainaut | 77 |
| » Namur | 65 |
| » Brabant | 63 |
| » Limbourg | 44 |
| » Luxembourg | 39 |
| » deux Flandres | 32 |
| » Anvers | 24 |
| | <hr/> |
| | Total, 705 |

Les élèves étrangers étaient au nombre de 81 et appartenaient aux États que voici :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Pays-Bas | 24 |
| Pologne. | 17 |
| France | 11 |
| Espagne | 7 |
| Prusse | 6 |
| Principautés Danubiennes. | 4 |
| Brésil | 2 |
| Java | 2 |
| Allemagne méridionale | 2 |
| Autriche | 1 |
| Norwège | 1 |
| Russie | 1 |
| Cuba. | 1 |
| Bolivar | 1 |
| Mexique | 1 |
| | <hr/> |
| | Total, 81 |

La mort a prélevé son tribut accoutumé sur la jeunesse universitaire. Cependant, malgré la vive sympathie que nous inspire la douleur des familles qui ont été frappées, et le cœur encore ému au souvenir de l'épidémie qui a jeté un voile de tristesse sur les vacances universitaires, nous rendons grâce à la divine Providence de n'avoir pas été éprouvés davantage. D'après les renseignements qui sont à notre disposition, trois étudiants seulement ont succombé au fléau asiatique; ce sont :

M. *Lebrun*, Nicolas, de Bastogne, élève de la candidature en médecine;

M. *Damseaux*, Léon, de La Reid, élève du premier doctorat en médecine;

Et M. *Schmidt*, Herman, de Liège, élève de la Faculté de philosophie pour les cours de l'École normale des humanités.

Quatre autres étudiants ont été enlevés dans le courant de l'année par des maladies ordinaires; ce sont :

M. *Lechat*, Gustave, de Liège, élève de l'École des mines;

M. *Godfrin*, Victor-Jacques-Marie-Jean, de Tongres, élève de la candidature en médecine;

M. *De Sière*, Ernest, de Staden, également élève de la candidature en médecine;

M. *Lysens*, Hippolyte, de Tongres, élève de l'École des mines.

EXAMENS.

295 élèves ont pris inscription pour passer leur examen devant les jurys universitaires pendant la deuxième session de 1865 et la première de 1866;

De ce nombre 234 ont été admis, dont :

142 d'une manière satisfaisante;

66 avec distinction (1);

(1) Ce sont :

MM.

4. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

1. Moreau, Eugène, de Herve.

4. Coopmans, Hubert, de St-Trond.

2. Deprez, William, de Spa.

5. Volders, Léon, de Pael.

3. Hanin, Charles, de Marche.

6. Demaret, Godefroid, de Liège.

26 avec la plus grande distinction (1).

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Demaret, Henri, de St.-Remi. | 4. Mottart, Ch.-Lamb., de Geer. |
| 2. Gille, Julien, de Dampremy. | 5. Duquenne, Polydor, de Liège. |
| 3. Swaen, Auguste, de Verviers. | 6. Vanhoren, Franc., de St Trond. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. De Thibault, Charl., de Mons. | 12. Aerts, Robert, de St-Trond. |
| 2. Selb, Florent, d'Anvers. | 13. Vanzuylen, Albert, d'Anvers. |
| 3. Kupfferschlaeger, J., de Liège. | 14. Cartuyvels, A., de Lens-St-Remi. |
| 4. Chauvin, Victor, de Liège. | 15. Barbier, Henri, de Namur. |
| 5. Fagnan, Edmond, de Liège. | 16. Flechet, Armand, de Warsage. |
| 6. Plissart, Firm., de Tongres-N-D. | 17. Henry, Alexis, de Dinant. |
| 7. Coune, Emile, de Liège. | 18. Gillet, Frédéric, d'Aubel. |
| 8. Halbart, Jules, de Rocour. | 19. Rossignon, Joseph, de Huy. |
| 9. Soubre, Joseph, de Bruxelles. | 20. Demarteau, Georges, de Huy. |
| 10. D'Hoffsmidt, Nap., de Bastogne. | 21. Ruth, Jules, de Neufchâteau. |
| 11. De Thibault, Oct., de Hasselt. | 22. Ghysens, Ferd., de Bilsen. |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Drisket, Félix, de Liège. | 14. Doutrewe, Alb., de Louvegnée (1) |
| 2. Dortu, Victor, de Battice. | 15. Lambret, Gustave, d'Yvoir (1). |
| 3. Piron, Louis, de Roelenge. | 16. Leurquin, D., de Vinalmont (1). |
| 4. Wynants, Alph., de Noorbeck. | 17. Milet, Emile, de Bruges (1). |
| 5. Carpentier, Eugène, de Liège. | 18. Delgotalle, Alfred, de Liège (1). |
| 6. Farcy, Paul, de Vinalmont. | 19. Tedesco, Jules, d'Arlon (1). |
| 7. Charles, Nicolas, de Liège. | 20. Barlet, Gust., de Bruxelles (1). |
| 8. Rosart, Jules, de Velaine. | 21. Smets, Eugène, d'Overpelt. |
| 9. Defalle, Libert, de Crisnée. | 22. Farcy, Jules, de Bodegnée. |
| 10. Beco, Toussaint, de Chokier. | 23. Mathot, Jean, d'Abolens. |
| 11. Vander Aa, Ern., de Beeringen. | 24. Delaute, Armand, de Mottet. |
| 12. Palante, Léopold, de Liège. | 25. Lambotte, François, d'Engis. |
| 13. Collard, Philippe, de Haccourt. | |

(1) M.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

1. Noblet, Elisée, de Bruxelles.

(1) MM. Doutrewe, Lambret, Leurquin, Milet, Delgotalle, Tedesco et Barlet ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie des Écoles spéciales ont donné les résultats suivants : sur 307 récipiendaires qui se sont présentés, 237 ont été admis, dont :

- 186 d'une manière satisfaisante ;
- 45 avec distinction (1) ;

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

1. Chalon, J. Ch. Ant., de Namur. 2. Humblet, Julien, de Liège.

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Mestreit, Joseph, d'Arlon. | 6. Demarteau, Georges, de Huy. |
| 2. Nossent, Jules, de Tongres. | 7. Gilmont, Louis, de Seneffe. |
| 3. Baar, Emile, de Liège. | 8. Camauer, Godefroid, de Huy. |
| 4. Leroux, Léon, de Dison. | 9. Van Marcke, Charles, de Liège. |
| 5. Rossignon, Joseph, de Huy. | |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Ancion, Edmond, de Liège. | 6. Grandry, Michel, de Tilleur (1). |
| 2. Umé, Joseph, de Bruxelles. | 7. Galand, C., de Grâce-Berleur (1) |
| 3. Grandjean, Nic., de Volaivile. | 8. Bury, Victor, de St-Trond (1). |
| 4. D'Ans, Auguste, de Liège. | 9. Smets, Eugène, d'Overpelt. |
| 5. Lebeau, Alfred, d'Argenteau (1). | 10. Demalte, Alph., de Tongres. |

(1) MM.

- | | |
|---|--|
| 1. De Roebé, Théodore, de Namur (France). | 13. Badoux, Alfred, de Seraing. |
| 2. De Loch, Léon, de Scharbeck. | 14. De Ciechanowiecki, Ladislas. |
| 3. Massenge, A., de Malmédy. | 15. Gaminde, Alberto, de Bilbao. |
| 4. Bourg, Victor, de Houdeng-Aimeries. | 16. Lekeu, Alfred, de Liège. |
| 5. Fineuse, Édouard, de Gedinne. | 17. Carez, Gustave, de Cerfontaine. |
| 6. Rocour, Georges, de Liège. | 18. Kelecom, Eugène, de Molenbeck-St-Jean. |
| 7. Dupret, Ernest, de Charleroi. | 19. Kirsch, Léopold, de Liège. |
| 8. Meyer, Frédéric, de Bergem. | 20. Spée, Eugène, de Liège. |
| 9. Pergameni, Edg., de Bruxelles. | 21. Abras, Charles, de Namur. |
| 10. Servais, Émile, de Luxembourg. | 22. Massalski, U., de Kiedrasowka. |
| 11. Franquoy, Ferdinand, de Liège. | 23. Cauderlier, Gustave, de Gand. |
| 12. Witmeur, Henri, de Liège. | 24. Decroupet, Lambert, de Beyne. |
| | 25. Laurent, Ernest, d'Enghien. |

(1) MM. Lebeau, Grandry, Galand et Bury ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

5 avec grande distinction (1) ;

1 avec la plus grande distinction (2).

Quarante-neuf élèves ont été diplômés, savoir : 10 en qualité d'ingénieur civil mécanicien, 16 en qualité d'ingénieur civil des arts et manufactures, 4 d'ingénieur des mines et 19 d'ingénieur honoraire des mines.

Un diplôme a été obtenu avec grande distinction (3) ;

19 avec distinction (4) ;

29 d'une manière satisfaisante.

-
- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| 26. Léonard, Julien, de Russon. | 36. Mittarnowski, A., de Varsovie. |
| 27. Toussaint, Fréd., de Bruxelles. | 37. Lemerel, Édouard, d'Ath. |
| 28. Mahiels, Albert, d'Arras. | 38. Laduron, Émile, de Beaumont. |
| 29. Dubiez, Théophile, de Velaines. | 39. Leduc, Victor, de Liège. |
| 30. Dekeyser, Ernest, d'Anvers. | 40. Droixhe, Alex., de Burdinne. |
| 31. Deharse, Alexandre, de Liège. | 41. Frankignoulle, L., de Liège. |
| 32. Levarlet, Cyrille, de Hannut. | 42. Verloop, Corneille, d'Utrecht. |
| 33. Caveus, Charles, d'Anvers. | 43. Plucker, Jean, de Liège. |
| 34. Robert, Auguste, de Liège. | 44. Nagelmackers, Alfr., d'Avilès. |
| 35. Dallemagne, Jules, de Sclessin. | 45. Antoine, H., de Grâce-Berleur. |
- (1) MM.
- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mathei, Alph., de Ruremonde. | 4. Van der Made, Jean, d'Arnhem. |
| 2. Reigler, Armand, de Spa. | 5. Destordeur, Joseph, de Jupille. |
| 3. Syroczynski, Léon, de Jurkovce. | |
- (2) M.
1. Loiseau, Oscar, de Landrecies.
- (3) M.
1. Destordeur, Joseph, de Jupille.
- (4) MM.
- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Cavens, Charles, d'Anvers. | 11. Prodhomme, H., de Versailles. |
| 2. Robert, Auguste, de Liège. | 12. Dubiez, Théophile, de Velaines. |
| 3. Mitarnowski, A., de Varsovie. | 13. Levarlet, Cyrille, de Hannut. |
| 4. Lemerel, Édouard, d'Ath. | 14. Dehasse, Alexandre, de Liège. |
| 5. Laduron, P. Ém., de Beaumont. | 15. Thonnard, Léon, d'Ixelles. |
| 6. Droixhe, Alex., de Burdinne. | 16. De Keyser, Ernest, d'Anvers. |
| 7. Verloop, C. Guill., d'Utrecht. | 17. De Keyst, Jules, de Lessines. |
| 8. Plucker, Jean, de Liège. | 18. Bertrand, René, d'Anvers. |
| 9. Fraget, Jules, de Varsovie. | 19. Chevron, Laurent, de Liège. |
| 10. Nagelmackers, Alfr., d'Avilès. | |

GRADES SCIENTIFIQUES.

La faculté de droit a conféré à M. Leresco, Jean, de Pitesti (Roumanie), le diplôme de candidat en sciences politiques et administratives, après des épreuves subies avec la plus grande distinction, conformément à l'arrêté royal du 12 octobre 1838,

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

Dès le commencement de l'année académique, par arrêtés royaux du 12 octobre 1865, quatre de nos collègues ont été promus au rang de professeur ordinaire ; ce sont :

MM. Kupferschlaeger, Isidore, et Dewalque, Gustave, de la Faculté des sciences ;

M. Heuse, Henri, de la Faculté de médecine, et

M. de Laveleye, Émile, de la Faculté de droit.

Un arrêté royal de la même date a nommé professeur extraordinaire de la Faculté de médecine M. Wasseige, Adolphe, docteur spécial en sciences chirurgicales, en lui attribuant le cours théorique et pratique des accouchements.

Les cours étaient terminés depuis longtemps, les examens mêmes tiraient à leur fin, maîtres et élèves étaient dispersés, lorsqu'un irréparable malheur est venu frapper le corps professoral. M. Léon de Closset, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, a succombé, le 1^{er} septembre dernier, à une attaque foudroyante du mal épidémique. Peu de semaines avant cette date fatale, notre digne et bien regretté collègue avait été l'objet d'une distinction de nature à projeter sur sa vie un éclat lumineux et bienfaisant. En recevant au Palais provincial l'hommage du corps universitaire, notre jeune Souverain a daigné rappeler que c'est à l'honorable M. de Closset qu'*il* devait son instruction littéraire, et qu'ainsi indirectement, a-t-*il* daigné ajouter, *il* se considérait aussi comme élève de l'Université de Liège.

Les circonstances nous ont empêchés, au moment de la catastrophe, de manifester publiquement nos sentiments de douleur et de reconnaissance. Cette omission sera réparée prochaine-

ment. Une voix autorisée proclamera le rare mérite de notre collègue ; elle louera comme il convient son savoir et sa vertu ; elle fera apprécier, mieux que je ne pourrais le faire ici, les services qu'il a rendus aux lettres et à l'enseignement ; elle apportera ainsi du soulagement à notre tristesse.

Les cours devenus vacants par le décès de M. de Closset, savoir : d'*Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine*, de *littérature latine* et de *littérature grecque*, seront faits par M. J. Delbœuf, professeur extraordinaire, qui, en vertu d'un arrêté royal du 2 octobre courant, passe de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand à celle de Liège.

Celui de nos collègues qui figure comme le plus ancien à la tête du corps professoral, et que de longs et dévoués services y avaient autorisé, l'honorable M. Eyrard Dupont s'est décidé, à notre grand regret, à solliciter sa promotion à l'éméritat. Sa demande a été accueillie par l'arrêté royal du 14 août dernier. Nous ignorons encore, à l'heure qu'il est, de quelle manière le gouvernement compte pourvoir à l'important cours des Pandectes, devenu ainsi vacant ; mais, quelle que soit la décision à intervenir, nous savons que le concours de notre très-excellent collègue ne fera pas défaut à l'Université qu'il a toujours chérie et qui gardera de lui un souvenir cordial et reconnaissant.

L'Université se glorifie tout entière des témoignages honorifiques qui sont accordés à ses membres. Alors même qu'ils sont motivés sur des services étrangers à l'enseignement et à la science, elle reconnaît qu'ils ajoutent à son prestige. Toutefois, l'usage veut qu'il ne soit fait mention, dans le compte-rendu annuel, que des nominations obtenues dans l'Ordre national. Lors de la visite que LL. MM. ont faite à la ville de Liège, au mois de juillet dernier, le Roi a créé chevalier de l'Ordre de Léopold M. Félix Macors, professeur ordinaire de la Faculté de droit et membre de la Commission administrative des Hospices civils de Liège.

Maintenant, messieurs, que j'ai mentionné tout ce qui concerne le personnel actuellement enseignant, me sera-t-il permis de remplir un devoir de piété envers un ancien professeur qui, séparé de l'Université depuis de longues années, lui a néanmoins conservé, jusqu'à la fin de ses jours, un dévouement sincère

et actif. Ce fut un homme supérieur, une des illustrations des Universités de Liège, de Louvain, de Gand, de Fribourg et de Tubingue, un des princes de la science historique et, ainsi qu'il m'a été affirmé par un éminent homme d'État belge, son élève, le fondateur de la vraie science du droit dans le pays.

A ces titres vous avez tous reconnu M. Aug. Warnkœnig, qui a succombé le 19 du mois d'août à Stuttgart, où il remplissait encore les fonctions de conseiller d'État en service extraordinaire. Son *Histoire du droit public et des institutions de la Flandre jusqu'en 1305* et son *Histoire du droit public et des institutions de la France* resteront comme des monuments de sa gloire, alors que les qualités aimables qui le distinguaient comme homme lui assurent à jamais une place dans le souvenir de ses nombreux disciples et de tous ceux qui l'ont connu.

STATUE D'ANDRÉ DUMONT.

Je viens de prononcer le mot *illustration*. Devant la salle qui nous abrite en ce moment, il se dresse, depuis le 17 juillet dernier, comme une noble enseigne, l'image, coulée en bronze, d'André Dumont, du grand géologue belge, de l'éminent professeur de notre École des mines, de l'ancien recteur de l'Université. La statue fut érigée avec le concours de l'État, de la province et de la ville, à l'aide d'une souscription à laquelle les industriels de la province et du pays, ainsi que les ingénieurs sortis de nos écoles spéciales, ont pris la part principale et à laquelle Eugène Simonis a consacré son talent généreux et patriotique. Elle fut inaugurée en présence du Roi et de la Reine, aux acclamations enthousiastes de nos élèves actuels et anciens. C'eût été un grand bonheur pour l'Université, un bonheur à inscrire dans ses annales en lettres impérissables, si, à l'occasion de cette solennité, nous avions pu solliciter de LL. MM. la faveur insigne d'entrer dans cette Salle Académique pour y recevoir, ainsi que Léopold I^{er} les avait reçus avec bonté en 1848, les hommages respectueux du corps professoral et de nos étudiants, animés d'une si belle ardeur patriotique et d'un profond attachement à leur jeune souverain. Des arrangements matériels

contraires, étrangers au service universitaire, mais abrités sous des ordres supérieurs, nous ont privés de ce bonheur.

La mémoire de Dumont a donc reçu sa consécration : la plus grande à laquelle un homme puisse parvenir. Cependant cette consécration ne lui appartient pas en propre. L'homme à qui l'on élève une statue est plus qu'un homme; il est le représentant d'un principe, d'une idée ou d'un sentiment. Dumont, coulé en bronze, représente la science. L'hommage lui est rendu par l'industrie, et où pareil hommage eût-il été mieux à sa place que dans la cité qui tire sa force et sa gloire de l'industrie minière et qui, en même temps, entretient dans son sein une grande institution de science et d'enseignement comme on entretenait le feu au fond du temple!

C'est à ce titre, comme hommage rendu à la science désintéressée, que nous avons accueilli le monument; c'est ainsi que, comme Université, nous nous croyons autorisés à exprimer notre reconnaissance à ceux qui l'ont posé en face de nous.

DIPLOMES SPÉCIAUX. — COURS PRIVÉS.

Parmi les questions organiques de l'enseignement supérieur, il n'en est pas de plus importante que le problème relatif au recrutement du corps professoral. Quiconque a observé et réfléchi sait que la vie n'est partout que dans la continuité du développement. A côté des organes qui s'usent dans un travail utile, il doit s'en trouver d'autres qui s'exercent au travail d'assimilation. C'est ainsi que devient l'*organisme*.

Il y a longtemps qu'on a compris que les éléments naissants et assimilables avaient besoin d'être fixés auprès de nos Universités; que les élèves d'élite et de bonne volonté devaient trouver de l'encouragement et l'occasion de développer leurs talents. La difficulté était dans le choix des moyens.

En 1853, le gouvernement a créé un diplôme scientifique spécial en faveur des docteurs qui se sentent portés vers le haut enseignement et s'appliquent, dans ce but, à certaines spécialités de la science.

En 1864, il a étendu la mesure, en décidant que les docteurs

spéciaux et d'autres personnes offrant des garanties analogues, pourront être autorisés à ouvrir des cours privés aux universités de l'Etat.

Parmi les docteurs autorisés, deux ont fait leurs cours pendant l'année 1865-1866.

M. Oscar Ansiaux, docteur spécial en sciences chirurgicales, a donné des leçons intitulées : *Étude générale et approfondie du traitement des fractures* ; et M. Gustave Krans, docteur spécial en sciences médicales, a traité de la *Thérapeutique générale des maladies de l'enfance*. Pourquoi faut-il rappeler qu'une mort prématurée a mis fin à la carrière de Gustave Krans et a retranché les belles espérances que nous étions en droit de fonder sur lui ?

Les limites assignées d'abord aux cours privés ont paru trop étroites à un grand nombre d'amis de la science. Qu'ils se rassurent néanmoins. L'institution est susceptible de se développer et d'acquérir une importance plus grande. Beaucoup dépendra, sous ce rapport, de l'énergie et du zèle des aspirants intéressés.

PUBLICATIONS.

La mission de transmettre la science aux nouvelles générations implique pour ainsi dire la tendance à l'élargir et à la perfectionner constamment. Aussi l'Université, revendiquant une part de gloire dans les succès littéraires et académiques de ses membres, a-t-elle adopté l'usage d'une revue bibliographique annuelle.

J'ai la satisfaction de signaler en premier lieu une œuvre capitale, due à la plume savante de M. Adolphe Borgnet. *L'Histoire de la Révolution liégeoise de 1789* (1) a obtenu le prix quinquennal d'histoire.

M. Troisfontaines a publié une seconde édition, revue et aug-

(1) *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789 (1785-1795) d'après des documents inédits*. 2 vol. in-8°. Liège, de Thier et Lovinfosse, 1865.

mentée, du *Traité d'antiquités romaines considérées principalement au point de vue politique* (1).

M. Alphonse Le Roy, outre de nombreux articles de critique philosophique, historique et littéraire, insérés dans les journaux et les revues, ainsi que de rapports et dissertations (2), a fait paraître un *Glossaire de termes techniques d'architecture gothique, traduit de l'anglais de E. J. Willson et remanié sous forme de Glossaire français-anglais, avec de nombreuses additions* (3).

M. Em. de Laveleye a donné une nouvelle édition de la traduction des *Nibelungen*, précédée d'une traduction de la partie épique des *Edda's* et d'une étude sur la formation de l'Épopée. Il a fait insérer, en outre, dans la REVUE DES DEUX-MONDES, des *Études sur l'organisation de l'Enseignement du Peuple*.

Dans la Faculté des sciences, MM. Gloesener (4), de Koninck (5) et Gustave Dewalque (6) ont présenté plusieurs rapports à l'Académie royale de Belgique.

(1) 1^{re} partie. Bruxelles et Liège, Decq, 1866, in-8°.

(2) *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur le concours quinquennal d'histoire nationale*. Bruxelles, Deltombe. 1866, in-8°.

Souvenirs de vacances. Ascension de l'Etna. Liège, de Thier, 1866, in-18.

La Biographie nationale. Liège, de Thier, 1866, in-18.

L'instruction publique en Portugal, dans l'ENCYCLOPÉDIE DES GESAMMTEN ERZIEHUNGS-UND UNTERRICHTSWESENS. Gotha, Besser, 1866, T. VI. p. 119-148.

(3) Paris et Liège, Baudry, 1866, grand in-4°.

(4) Sur un Mémoire de M. J. Delbœuf, intitulé : *Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique* (BULLETIN. T. XXI, n° 5).

Sur un travail de M. Achille Brachet, relatif à la lampe électrique (BULLETIN. T. XXII, n° 8).

(5) BULLETIN DE L'ACADÉMIE. T. XXI, nos 1, 2 et 6.

(6) Sur un travail de MM. Briart et Cornet, intitulé : *Sur les découvertes, dans le Hainaut, d'un calcaire grossier avec faune tertiaire, en dessous des sables rapportés par Dumont au système landenien* (BULLETIN. T. XX, p. 721).

Sur un Mémoire de concours relatif à la *Description du terrain houiller de la Belgique* (*Ibidem*, p. 915).

Sur la *Description minéralogique, géologique et paléontologique de la*

M. Lacordaire emploie ses instants avec un succès et une persévérance admirables à l'exploration et à la réforme du vaste domaine de l'entomologie. Il a fait paraître le tome VII de son *Genera des Coléoptères* (1).

M. de Cuyper a continué de donner ses soins à la *Revue universelle des mines de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts appliqués à l'industrie*, dont les tomes 19 et 20 ont paru (2).

MM. Chandelon (3) et Is. Kupfferschlaeger (4) ont fourni plusieurs notices de chimie appliquée et d'hygiène.

M. Catalan poursuit avec une ardeur infatigable la publication de ses manuels si utiles à l'enseignement. Il a donné aussi

Meule de Braquegnies, par MM. Briart et Cornet (BULLETIN. T. XXI, p. 75).

Sur la *Description minéralogique et stratigraphique de l'étage inférieur du terrain crétacé du Hainaut*, par MM. Briart et Cornet (*Ibidem*, p. 265).

Sur la *Description des végétaux fossiles rencontrés par MM. Briart et Cornet dans le terrain crétacé du Hainaut*, par M. Coemans (*Ibidem*, p. 275).

Sur une note de M. Malaise intitulée : *Sur des corps organisés fossiles trouvés dans le terrain ardennais de Dumont* (*Ibidem*, p. 634). M. Devalque a donné, en outre, plusieurs notices pour la *Biographie nationale*.

(1) *Genera des Coléoptères*. Tome VII, in-8°, avec un Atlas de 24 planches. Paris, décembre 1865.

(2) Paris et Liège, Noblet et Baudry, 1865 et 1866.

(3) *Rapport sur les causes de l'explosion survenue le 3 février 1866 à la poudrière de Clermont-sur-Meuse*. (ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS, t. XXIII.)

Divers rapports sur l'hygiène publique dans l'Exposé des travaux des commissions médicales provinciales du royaume.

(4) *Comptes-rendus d'analyses et d'essais decimastiques de minerais de fer, de zinc, de plomb et de cuivre*. (REVUE UNIVERSELLE, t. XVIII, XIX et XX.)

Compte-rendu sur l'usage des engrais artificiels. (LE MÉDECIN DE LA FAMILLE, nos 7 et 8.)

Note sur la conservation des denrées alimentaires. (*Ibidem*, n° 13).

plusieurs travaux académiques hautement appréciés par les personnes compétentes (1).

M. Édouard Morren a donné le tome XVI de la *Belgique horticole* (2) et le tome VII du *Bulletin de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique* (3); il a publié, en outre, plusieurs notices et mémoires relatifs à l'histoire naturelle (4).

M. Borlée vient de faire, à l'Académie royale de Médecine, une communication sur le *Traitement rationnel du choléra épidémique* (5); enfin,

M. Spring est l'auteur de plusieurs rapports, comptes-rendus

(1) *Manuel de géométrie et de trigonométrie*. Paris, Delalain.

Éléments de géométrie, 2^e édition, in-8°. Liège, Decq.

Traité élémentaire de géométrie descriptive, 3^e édition, in-8°. Paris, Dunod.

Cours d'analyse de l'École des Mines. Lithographie, Kirsch.

Sur les transformations des séries et sur quelques intégrales définies (MÉM. DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, in-4°).

Recherches sur les surfaces gauches (MÉM. DE L'ACADÉMIE, in-8°).

Sur l'intégration d'un système d'équations (BULLETIN DE L'ACADÉMIE).

Sur l'application d'un problème de géométrie, etc. (IBIDEM).

(2) Un volume in-8° avec planches.

(3) Un volume in-8°.

(4) *Panachure et duplication*, brochure in-8°. Amsterdam, 1866. (Extrait du BULLETIN DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE, qui a eu lieu à Amsterdam en 1865).

Expériences pour déterminer l'influence des gaz industriels sur la végétation; brochure in-8° avec 2 planches. Londres, 1866. (Extrait du BULLETIN DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE BOTANIQUE, qui a eu lieu à Londres en 1866).

H. M. Gaede, sa vie et ses œuvres, avec portrait; brochure in-8°. Gand, 1865.

Culture des fleurs en appartement; causerie dans la salle d'Émulation, à Liège, le 12 mars 1866; brochure in-8°.

(5) *Bulletin* de la séance du 29 septembre 1866.

et notices (1); il a publié aussi le premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Symptomatologie, ou Traité des accidents morbides* (2).

BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des volumes inscrits au Catalogue d'entrée, depuis le 1^{er} octobre 1865 jusqu'au 1^{er} octobre 1866 se décompose ainsi qu'il suit :

| | |
|---|------|
| Volumes in-folio | 57 |
| » in-4 ^o | 436 |
| » in-8 ^o et min. form. | 1236 |
| Dissertations académiques. | 736 |
| Manuscrits | 2 |
| Total, <u>2467</u> | |

Ces chiffres comprennent, outre les acquisitions faites au moyen du subside porté annuellement au budget de l'Université, les ouvrages achetés pour compte de la ville et les dons faits par le gouvernement et des particuliers (3).

(1) *Sur une tête de castor trouvée à Donck, province de Limbourg.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. T. XXI, n^o 2.)

Note sur un cas d'Aphasie symptomatique d'une hémorrhagie du lobe frontal gauche du cerveau. (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, T. VIII, n^o 8.)

Sur la maladie de Trichines. (ANNALES DU CONSEIL DE SALUBRITÉ PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE. T. VI.)

(2) Bruxelles, Henri Manceaux, 1866. VI et 254 pages in-8^o.

(3) Voici les noms des personnes qui ont bien voulu enrichir notre collection :

MM. Catalan, Nypels, de Koninck, Troisfontaines, Ad. Borgnet, Is. Kupfferschlaeger, Defooz, Gustave Dewalque, Chandelon, A. Le Roy, Spring, Polain, Ul. Capitaine, Grandjean, D'Otreppe de Bouvette, J. Neuville, J. Desoer, L. de Thier, Demartean, Festraets, Horion, E. Charlier, L. d'Andrimont, Grenson, L. Donckier, J. Fontaine, H. Helbig, F. Hénaux, Gérard-Jamme, Ch. Grandgagnage, Melsens,

SERVICE MATÉRIEL. — COLLECTIONS.

Le service matériel a continué de recevoir d'importantes améliorations ; parmi celles qui ont eu lieu cette année, il convient de mentionner les nouvelles appropriations faites à la bibliothèque. Ces travaux, qui ont duré plusieurs mois et ont nécessité le déplacement de tous les livres, ont pu, grâce à la direction intelligente de M. le bibliothécaire et au zèle des employés dont il dispose, être exécutés sans que le service ait été un seul jour interrompu.

Nos collections n'ont cessé de s'enrichir par les dons qu'elles ont reçus, par les acquisitions que permettent de faire les subside de l'État et par les travaux de MM. les professeurs. Ces accroissements sont tels que les locaux occupés par nos musées et nos cabinets sont devenus tout-à-fait insuffisants et qu'il y a urgence de les agrandir.

L'administration de l'Université a appelé sur ce point l'attention de l'autorité communale, et tout nous donne lieu de croire qu'il sera bientôt porté remède à cette situation.

Mitchell, Saint-Paul-de-Sinçay, Durand, Berlin, Béron, Gauthier-Villars, Ponza, Cochaux, Vrolik, P. Havrez, Seguin aîné.

Les Universités qui nous ont fait part de leurs publications sont celles de Rostock, Wurzburg, Freiburg, Giessen, Iena, Marburg, Erlangen, Königsberg, Vienne, Göttingen, Heidelberg, Berlin, Bonn, Utrecht, Bale, Zurich, Christiania, Copenhague, Lund et Upsala.

Nous avons reçu, en outre, des envois de l'Académie de Vienne, de l'Institut géologique de la même ville, du gouvernement français et du gouvernement prussien.

MESSIEURS,

L'exposé de la situation universitaire vous est présenté annuellement en acquit du devoir qui incombe à tout établissement public et plus particulièrement à une institution relevant en grande partie de la confiance des familles. Il indique les résultats matériels de nos efforts dans le passé et les garanties que nous pouvons offrir pour l'avenir. Il est naturel d'y joindre les motifs de satisfaction et de peine qu'a pu avoir le corps professoral. Ces motifs, je n'ai pas besoin de le dire, lui viennent en grande partie de l'esprit qui anime la jeunesse universitaire.

N'occupant qu'une position intérimaire, je ne me crois pas assez d'autorité pour décerner ici ni l'éloge, ni le blâme; je me borne à rappeler à MM. les étudiants que l'Université est solidaire des actes qu'ils posent aussi bien que des succès qu'ils emportent. Je ne sache pas que dans aucune circonstance le corps professoral ait cherché à restreindre la liberté dont ils jouissent et qui leur est nécessaire pour se former à la vie de citoyens; je ne sache surtout pas qu'il ait voulu leur imposer des doctrines et des opinions autrement que par la persuasion et l'exemple. Par contre, il les supplie par ma bouche de ne pas céder trop facilement à des entraînements qui viennent du dehors et dont le moindre inconvénient serait de les détourner des voies patientes mais sûres qui conduisent à la vraie science, à la vraie philosophie.

Le temps des études est le temps des semailles. C'est au prix du travail que non-seulement les connaissances s'acquièrent, mais que l'esprit se forme. Prétendre à l'autorité et à des succès dans le domaine de l'intelligence alors qu'on ne les a pas encore préparés par un travail opiniâtre, ce serait aussi décevant que de vouloir récolter là où l'on n'a pas semé.

J'ose croire que ces mots, partis d'un cœur aimant mais inspiré par un profond sentiment du devoir et, j'ose l'ajouter, par une certaine expérience de la vie, seront compris et qu'en toute occasion MM. les étudiants retrouveront ce bon sens et cette

dignité vraie qui leur ont valu souvent nos éloges et la reconnaissance du corps professoral. Pour ce qui me regarde personnellement, je n'aspire qu'au moment de restituer les prérogatives et les devoirs du rectorat au collègue dévoué qui, retenu sur un lit de douleur, est néanmoins présent ici, en esprit, et salue ses collègues et nos chers élèves.

Je déclare ouverts les cours de l'année académique 1866-1867.



ANNÉE ACADÉMIQUE 1866-1867.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Pro-Recteur et Président du Conseil :

M. A. SPRING, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

Secrétaire du Conseil :

M. E. DE LAVELEYE, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. A. BORGNET, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. J. S. G. NYPELS, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. J. T. P. CHANDELON, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. TH. VAUST, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

A. BORGNET (*rue d'Amay, n° 7*) : Histoire politique du moyen âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 115*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

CH. LOOMANS (*rue Beekman, n° 22*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 382*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 129*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

J. DELBOEUF (*rue Courtois, n° 26*) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Rouveroy*) : Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

E. DUPONT (*boulevard d'Avroy, n° 17*) : Pandectes.

Professeurs ordinaires.

J. S. G. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 330*) : Droit criminel.
— Procédure civile.

*** Encyclopédie du droit. — Histoire et Institutes du droit romain.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louwrex, n° 92*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louwrex, n° 70*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique. — Économie industrielle.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

TH. LACORDAIRE (*place Saint-Paul, n° 6*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. B. BRASSEUR (*rue de la Station, n° 22*) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts.

J. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Louvrex, n° 40*) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 50*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 11*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.

Is. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 16*) : Manipulations chimiques. — Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine, n° 19*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

Professeurs extraordinaires.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*rue Ste-Marie, n° 16*) : Métallurgie.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex, n° 127*) : Architecture industrielle.

N. G. FOSSION, agrégé (*rue St-Séverin, n° 40*) : Physiologie comparée.

L. PÉRARD, ingénieur honoraire des mines (*quai de Longdoz*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beekman, n° 44*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 36*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

J. G. ROYER (*rue Bertholet, n° 5*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladies des femmes et des enfants, maladies de la peau et maladies syphilitiques. — Médecine légale y compris la toxicologie. — Encyclopédie et histoire de la médecine.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 26*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 7*) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

G. P. N. PÉTERS-VAUST (*rue Pont-d'Ile, n° 40*) : Pharmacie théorique et pratique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Remi, n° 15*) : Anatomie pathologique générale. — Hygiène publique et privée.

Professeur extraordinaire.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 45*) : Théorie et pratique des accouchements.

Chargé de cours.

V. MASIUS, docteur en médecine (*rue Fusch, n° 17*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. N. NOEL.

J. P. X. WURTH.

CH. FRANKINET.

A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

DESIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen : M. A. BORGNET. — Secrétaire : M. A. LE ROY.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

| | | | |
|--|--|---|---|
| Histoire de la littérature française | STECHEUR (J.), prof. ordinaire. | Lundi, jeudi, 11 à 12 h. | Lundi, mardi, 10 à 11 h. |
| Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine. | DELBŒUF (J.), prof. <i>ex tr.</i> ord. | Vendredi 8 à 9 h.; sam., 11 à 12 h. | Mardi, merc., 8 à 9 h. jeudi., 10 à 11 h. |
| Histoire politique de l'antiquité. | TROISFONTAINES (A.), prof. ord. | Mardi, jeudi, sam., 9 à 10 h. | Mercredi, vendredi, 9 à 10 h. |
| Histoire politique du moyen-âge | BORGNET (A.), prof. ord. | Merc., 10 à 11 h., vend., 9 à 10 h. | Jeudi, 9 à 10 h. |
| Histoire politique de la Belgique. | (Idem.) | Lundi, 9 à 10 h., mardi, 11 à 12 h. | |
| Psychologie. | LOOMANS (Ch.), prof. ord. | Mardi, jeudi, vendredi, samedi, 10 à 11 h. | |
| Logique | LE ROY (A.), prof. ord. | | Lundi, mardi, 9 à 10 h. |
| Morale. | LOOMANS (Ch.), prof. ord. | | Mercredi, vendredi, 10 à 11 h. |
| Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques | TROISFONTAINES (A.), prof. ord. | Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h. | |
| Exercices philologiques sur la langue grecque. | BURGRAFF (P.), prof. ord. | Mercredi, 8 à 9 h. | Lundi, vendredi, 8 à 9 h. |
| Matières de l'examen de Docteur. | | | |
| Littérature latine. | DELBŒUF (J.), prof. <i>extraord.</i> | Mercredi, jeudi, vend., 9 à 10 h. | Vendredi, 9 à 10 h. |
| Littérature grecque | (Idem.) | Mardi, samedi, 10 à 11 h. | Mardi, 10 à 11 h., jeudi, 9 à 10 h. |
| Histoire de la littérature ancienne | STECHEUR (J.), prof. ordinaire. | Mercredi, vend., 10 à 11 h. | Jeudi, samedi, 10 à 11 h. |
| Antiquités grecques | TROISFONTAINES (A.), prof. ord. | | Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 h. |
| Métaphysique générale et spéciale. | LE ROY (A.), prof. ord. | Lundi, merc., vend., 8 à 9 h. | |
| Histoire de la philosophie ancienne et moderne | SCHWARTZ (N.), prof. ord. | Mardi, samedi, 9 à 10 h. | Mardi, samedi, 9 à 10 h. |

Matières non comprises dans les Examens

| | | | |
|---|---------------------------------|---|---|
| Littérature orientale. | BURGRAFF (P.), prof. ord. | Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu). | Lundi, merc., vend., samedi, (arabe); mardi, jeudi, 11 à 12 h. 11 à 12 h. (hébreu). |
| Littérature flamande. | *** | | Jours et heures à fixer ultér. |
| Littérature française. | VAN HULST (F.), agrégé. | Jours et heures à fixer ultér. | Jours et heures à fixer ultér. |
| Archéologie. | LE ROY (A.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultér. | Jours et heures à fixer ultér. |
| Histoire politique moderne. | MACORS (J. G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultér. | Jours et heures à fixer ultér. |
| Economie politique. | DE LAVELEYE (E.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultér. | Jours et heures à fixer ultér. |
| Esthétique. | LE ROY (A.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultér. | Jours et heures à fixer ultér. |
| Antiquités romaines, religieuses, mil- itaires, etc. | TROISFONTAINES (A.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultér. | Jours et heures à fixer ultér. |

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen: M. J. S. G. NYPELS. — Secrétaire: M. F. MACORS.)

Matières de l'examen de Candidat.

| | | | |
|---|-----------------------------------|---|---|
| { Encyclopédie du droit. | *** (*) | Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h. | Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h. |
| { Histoire et institutes du droit romain. | MACORS (J. G.), prof. ord. | Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h. | Samedi, 11 à 12 1/2 h. |
| { Histoire politique moderne | (Idem.) | | |
| { Introduction historique au cours de droit civil. | DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord. | Merc., vend. 9 1/2 à 11 h. | Mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h. |
| { Exposé des principes généraux du Code civil. | LOOMANS (Ch.), prof. ord. | | jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h. |
| { Droit naturel ou philosophie du droit. | | | |

Matières du premier examen de Docteur.

| | | | |
|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Pandectes | DUPONT (E.), prof. éné. | Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. | Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. |
| Droit civil moderne | THIRY (V.), prof. ord. | Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h. | Merc., vend., 10 à 11 1/2 h. |
| Droit public interne | MACORS (J. G.), prof. ord. | Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h. | Mardi, jeudi, 9 à 10 h. |
| Economie politique | DE LAVELEYE (E.), prof. ord. | Mardi, jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. | Mardi, jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. |

Matières du second examen de Docteur.

| | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Droit criminel | NYPELS (J. S. G.), prof. ord. | Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. | Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. |
| Procédure civile | (Idem.) | Merc., vend., 10 à 11 1/2 h. | Merc., vend., 10 à 11 1/2 h. |
| Droit commercial. | THIRY (V.), prof. ord. | Mardi, jeudi, 9 à 10 h. | Mardi, jeudi, 9 à 10 h. |
| Droit civil moderne | DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord. | Mardi, jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. | Mardi, jeudi, sam., 10 à 11 1/2 h. |

(*) Ces cours sera fait, provisoirement, par M^r. J. G. MACORS, THIRY et DE SAVOYE.

| DÉSIGNATION DES COURS. | NOMS DES PROFESSEURS. | JOURS ET HEURES. | |
|--|---|--|--|
| | | PREMIER SEMESTRE. | DEUXIÈME SEMESTRE. |
| Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives. | | | |
| | MM. | | |
| Droit public interne. | (Voir plus haut.) | | |
| Droit administratif | MAGORS (F.), prof. ord. | Merc. vend. sam., 8 1/2 à 10 h. | Merc., samedi, 8 1/2 à 10 h. |
| Economie politique | (Voir plus haut.) | | |
| Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif) | MAGORS (J. G.), prof. ord. | | Jours et heures à fixer ultérieu- rement. |
| Examen de Candidat notaire. | | | |
| Droit civil | (Voir les cours de la candidature du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.) | | |
| Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent) | MAGORS (F.), prof. ord. | Mardi, jeudi, , 8 1/2 à 10 h. | Mardi, Jeudi, 8 1/2 à 10 h. |
| FACULTÉ DES SCIENCES. | | | |
| (Doyen : M. J. T. P. CHANDELON. — Secrétaire : M. C. E. CATALAN.) | | | |
| Examen de Candidat en sciences naturelles. | | | |
| Psychologie. | (Voir la faculté de philosophie et des lettres.) | | |
| Chimie inorganique | CHANDELON (J. T. P.), prof. ord. | Mardi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h. | Mardi, mercredi, 11 à 12 1/2 h.; jeudi, 11 1/2 à 1 h. |
| Chimie organique. | DE KONINGK (L. G.), prof. ord. | | Landi, vend., samedi, 11 à 12 1/2 h. |
| Physique expérimentale | PÉARD (L.), ingénieur hon. des mines. | Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h. | |

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles. Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
 { Animaux vertébrés.
 Zoologie. { Animaux invertébrés.
 Minéralogie. Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

MORREN (Ed.), prof. ext.
 LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
 DEWALQUE (G.), prof. ord.
 Mardi, merc., jeudi, 3 à 4 1/2 h.
 Lundi, merc., 9 1/2 à 11 h. vend., 9 à 10.
 Mardi, jeudi samedi 8 à 9 1/2 h.

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

Psychologie.
 Haute algèbre.
 Géométrie analytique.
 Physique expérimentale.
 Statique.
 Géométrie descriptive.
 Calcul différentiel et calcul intégral.
 Chimie inorganique.
 Minéralogie.
 Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 10 h.
 Mardi, 3 à 4 h., vendredi, 11 à 12 h.
 (V. cours des Ecoles spéciales).
 Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mercredi, 3 à 4 h.
 Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)
 CATALAN (C. E.), prof. ord.
 DE CUYPER (A. C.), prof. ord.
 (Voir ci-dessus.)
 TRASENSTER (L. J.), prof. ord.
 BRASSEUR (J. B.), prof. ord.
 CATALAN (C. E.), prof. ord.
 (Voir ci-dessus.)
 (Idem.)

Examen de Docteur en sciences naturelles.

Chimie organique approfondie.
 Chimie inorganique approfondie.
 Anatomie comparée.
 Physiologie comparée.
 Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles.
 Minéralogie.
 Géologie.
 Astronomie physique.
 Lundi, 3 à 4 h.
 Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
 Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 9 1/2 h.
 Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.
 Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

DE KONINGK (L. G.), prof. ord.
 CHANDELON (J. T. P.), pr. ord.
 LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
 FOSSON (N. G.), agrégé.
 (Voir ci-dessus.)
 DEWALQUE (G.), prof. ord.
 DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

| DÉSIGNATION DES COURS. | NOMS DES PROFESSEURS. | JOURS ET HEURES. | |
|--|---|---|---|
| | | PREMIER SEMESTRE. | DEUXIÈME SEMESTRE. |
| Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques. | | | |
| | MM. | | |
| Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. | CATALAN (C. E.), prof. ord. DE CUYPER (A. G.), pr. ord. | Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h. Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h. | Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h. Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h. |
| Physique mathématique | GLOESNER (M.), prof. émérite. DE CUYPER (A. G.), prof. ord. | Merc., vend., 3 à 4 1/2 h. (Voir ci-dessus.) | Merc., vend., 3 à 4 1/2 h. |
| Astronomie | | | |
| COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES. | | | |
| Enseignement préparatoire | | | |
| | (Voir ci-dessus.) (Idem.) (Idem.) (Idem.) (Idem.) (Idem.) (Idem.) | | |
| Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions | | | |
| Calcul différentiel et calcul intégral | | | |
| Mécanique analytique | | | |
| Chimie inorganique | | | |
| Chimie organique. | | | |
| Physique. | | | |
| Astronomie et éléments de géodésie | | | |
| Géométrie descriptive | | | |
| Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres | | | |
| Statique élémentaire et principes de dynamique | | | |
| Style et rédaction. | BRASSEUR (J. B.), prof. ord. TRAISENER (L. J.), pr. ord. STECHEE (J.), prof. ord. | Judi, samedi, 9 1/2 à 11 h. | Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h. Mardi, mercredi, 11 à 12 h. |

Enseignement spécial.

| | | | |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Mécanique appliquée | BRASSEUR (J. B.), prof. ord. | Merc., vend., 8 à 9 1/2 h. | Mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h. |
| Chimie industrielle inorganique | CHANDLON (J. T. P.), p. ord. | Lundi, mardi, merc., 11 1/2 à 1 h. | Jeudi, vend., samedi, 9 1/2 à 11 h. |
| Id. organique | DE KONINCK (L. G.), prof. ord. | Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h. | Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h. |
| Manipulations chimiques | KUPFFERSCHLAGER (L.), p. ord. | | |
| Minéralogie | (Voir ci-dessus.) | | |
| Geologie | TRASENSTER (L. J.), prof. ord. | Jeudi, vend., samedi, 11 1/2 à 1 h. | Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h. |
| Exploitation des mines | PÉARD (L.) ing. hon. des mines. | | Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h.; samedi, 4 1/2 à 6 h. |
| Physique industrielle | | | |
| Métallurgie | GILLOS (A.), prof. extr. | Lundi, mardi, merc., 8 à 9 1/2 h. | Mardi, merc., jeudi, 11 1/2 à 1 h. |
| Docimastie | KUPFFERSCHLAGER (L.), prof. ord. | Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h. | Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h. |
| Architecture industrielle | SCHMIDT (J. P.), agrégé. | Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h. | Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h. |
| Economie industrielle | DE LAVELEYE (E.), prof. ord. | Mercr. di, 3 à 4 h. | |

Matière non comprise dans les Examens.

| | | |
|---------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Paléontologie | DENVALEQUE (G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultér. |
|---------------|-----------------------------|--------------------------------|

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen : M. Th. VAUST. — Secrétaire : M. A. WASSEIGE.)

| | | |
|--|--|---|
| Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements. | | |
| Anatomie humaine générale. | SCHWANN (Th.), prof. ord. | Mardi, merc., jeudi, vend., sam., 9 à 10 h. |
| Anatomie humaine descriptive | MASUS (V.), doct. en méi. | Jeudi, sam., 10 1/2 à 12 h. |
| Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première. | SCHWANN (Th.), prof. ord. | Lundi, merc., vend., 10 1/2 à 12 h. |
| Idem. | FOSSON (N. G.), agrégé. | Lundi, merc., vend., 3 1/2 à 5 h. |
| Éléments d'anatomie comparée. | LACORDAIRE (Th.), prof. ord. | Tous les jours. |
| Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie | VAUST (Th.), prof. ord. | |
| Démonstrations anatomiques (dissections) | MASUS (V.), doct. en méd. (assisté par le professeur). | |

Matières du troisième examen de Docteur.

| | | |
|---|----------------------------|---|
| Clinique interne | SAUVEUR (H.), prof. ord. | Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h. |
| Idem | SPRING (A.), prof. ord. | Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h. |
| Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils | ANSIAUX (N.), prof. ord. | Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h. Mar., vendredi, 9 à 10 h. |
| Clinique obstétricale. | WASSEIGE (A.), prof. ext. | Cette clinique se fera à la Maternité à déterminer selon l'occurrence. |
| Clinique ophthalmologique | BORLÉE (J. A.), prof. ord. | Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h. |
| Opérations chirurgicales | (Idem.) | |

Examen de pharmacien.

| | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>mazzima</i> auxquelles on peut les administrer | PÉTERS-VAUST (G. P. N.), prof. ord. | Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h. |
| Pharmacie pratique, y compris les opéra- tions toxicologiques | (Idem.) | Id. id. id. 9 1/2 à 12 h. |

Matière non comprise dans les Examens.

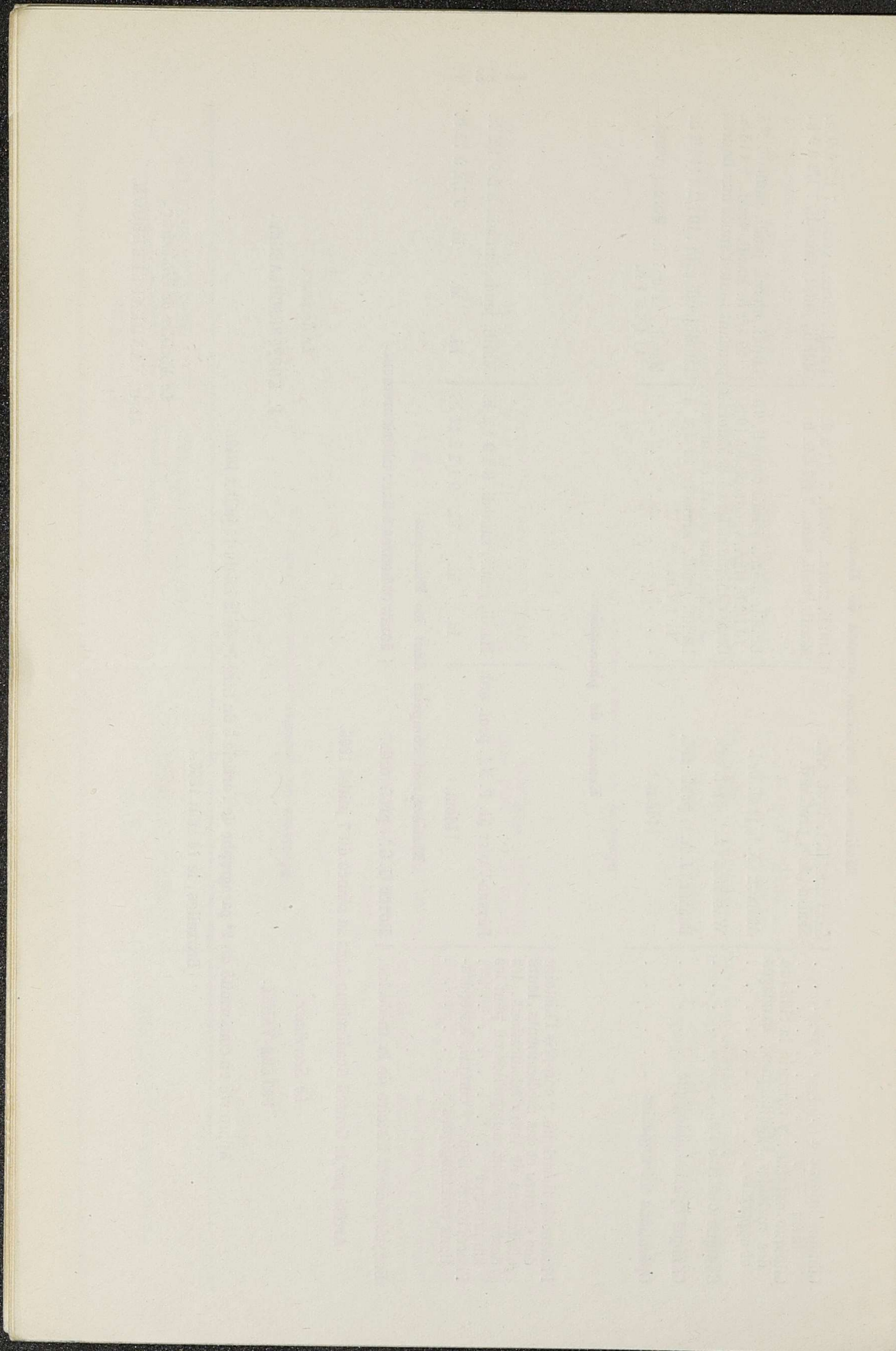
| | | |
|--|---------------------------|---|
| Encyclopédie et histoire de la médecine. | ROYER (J. G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultérieurement. |
| Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 7 juillet 1866. | | |

Le Secrétaire,
PETERS-VAUST.

Le Recteur,
F. KUPFFERSCHLAEGGER.

Approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.
Bruxelles, le 14 août 1866.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALPH. VANDENPEEREBOOM.



EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi.
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi.
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription
générale pour tous les cours relatifs aux matières
de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an
pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres
Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

- a. Division des arts et manufactures ;
200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

- 150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

- | | |
|--|-------------|
| 1 ^{re} année d'études, y compris le dessin, | 220 fr. |
| 2 ^e année d'études, y compris le dessin et les manipulations, | 240 id. |
| 3 ^e année d'études, y compris le dessin, | 120 id. |
| 4 ^e année d'études, | id. 120 id. |
| 5 ^e année d'études, | id. 120 id. |

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres :
le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février. Art. 1^{er} du règlement.

2° LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

- Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.
- Art. 36
du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.
La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.
- Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.
Les programmes des cours sont soumis à son approbation.
- Art. 8
du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble-
raient l'ordre.
- Art. 9
du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.
Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.
Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.
- Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.
- Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.
- Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances: l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7
du règlement.

- Le 1^{er} et le 2 janvier ;
- Le lundi et le mardi du carnaval ;
- Le jour de l'Ascension ;
- Le jour de la Pentecôte ;
- Le jour de la Fête-Dieu ;
- Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ;
- Le 1^{er} et le 2 novembre ;
- Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
- Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29.
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4^o LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs. Art. 48 du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a. Art. 41 du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys. Art. 42 du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Concernant la délivrance des certificats institués par l'art. 7 de la loi du 1^{er} mai 1857 et l'art. unique de la loi du 30 juin 1865.

Délibération du
Conseil a^d dé-
miquedu24no-
vembre 1865.

ART. 1^{er}. Le certificat de fréquentation d'un cours universitaire, *avec assiduité et avec fruit*, ne sera délivré qu'à l'élève qui, après avoir suivi ce cours assidûment, justifiera, dans un examen sommaire, en avoir retiré du fruit.

ART. 2. Cet examen se fera par le professeur compétent dans une des salles de l'Université.

Il sera public, et, autant que possible, annoncé par affiche *ad valvas*, au moins trois jours d'avance.

Il ne durera que le temps jugé nécessaire par le professeur pour qu'en le combinant avec ses autres éléments d'appréciation, il ait la conviction que l'élève satisfait aux prescriptions de la loi.

ART. 3. Chaque professeur que la chose concerne fera connaître en temps opportun l'époque à partir de laquelle les élèves pourront se faire inscrire pour subir l'examen sommaire.

Il fixera le jour et l'heure de chaque examen.

